

Le ministère des sports ne doit pas se cantonner aux sports

Le ministère des sports de plein exercice est une vraie chance qui ne doit (peut-être) sa pérennité qu'à l'attribution des jeux olympiques à Paris en 2024. Mais le ministère « des sports » **devrait recouvrir une réalité sociale bien plus vaste que les « seuls » sports**. L'omnipotence des sports olympiques et le mimétisme du ministère en la matière réduit considérablement l'appréhension de cet univers.

- Les activités physiques sont bien plus larges et concernent de fait une population beaucoup plus étendue. Pierre Parlebas l'a dit dès les années soixante, il faudrait éviter de réduire « le sport » à une vingtaine d'activités représentées aux JO (Cela pourrait être la prérogative d'un comité olympique (COF)). Mais **les activités physiques et sportives débordent largement** ce cadre, elles sont le fait de nouveaux acteurs privés, de nouvelles institutions associatives, d'initiatives individuelles, ponctuelles ou récurrentes, elles peuvent comprendre les jeux et le plein-air en général. Si l'augmentation du nombre de fédérations sportives tend à freiner voire stopper leur constitution, comment peuvent se développer d'autres secteurs novateurs de la vie physique ? Croyez vous qu'ils ne se développeront pas ? Que nenni !!! Ils iront se développer en dehors des cadres existants car « **rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue** » (Victor Hugo), et que l'émergence des nouvelles initiatives de terrain a forcément **un ancrage culturel local qui suffit à justifier sa légitimité** et donc sa prise en compte. **Quel moyen s'est-on donné pour accueillir et soutenir le développement des pratiques émergentes ?** Les moyens du ministère (financiers, humains) ne sont ils pas concentrés majoritairement sur les mêmes objectifs que le CNOSF ? De nombreuses initiatives ont montré leur succès à commencer par les Gay Games qui ne sont pas rattachés au mouvement olympique, mais aussi les mouvements de jeunesse comme le scoutisme,... Il ne faut pas renforcer les prérogatives réglementaires des fédérations car elles **risquent d'assécher le foisonnement du nouveau**, de se crisper sur des droits qui sont vécus comme autant d'espaces de pouvoir.
- Il faut repenser les modes d'adhésions des personnes aux activités physiques dans la société et quitter le modèle fédéral exclusif, non plus seulement faire du sport comme une activité en soi, mais **faire contracter l'habitude d'un mode de vie actif**, c'est-à-dire d'intégrer le mouvement dans la vie quotidienne. Qui d'autres que ce ministère pourrait s'en charger ? aucun autre a priori.
- La loi de 2003 conforte les prérogatives des fédérations puisqu'elles peuvent exiger de leurs associations qu'elles licencient tous leurs adhérents (article 3). Cette question a été amenée sur les bancs de l'assemblée nationale en son temps.
- Comment se retrouve-t-on en 2018 avec **une fédération qui revendique l'exclusivité de la pratique de SON sport**, interdisant, condamnant, pénalisant ceux qui ne répondent pas à cette injonction ?
- Et **quid du projet d'une association omnisport** aujourd'hui ? Comment porter le projet d'une approche globale des sports, multi activités si chaque fédération se met à appliquer la loi de 2003, à exiger que tous les adhérents à une association affiliée prennent leur licence ? C'est une atteinte fondamentale à la liberté individuelle, mais aussi une atteinte à la liberté d'association dans le sport. C'est de cette hégémonie là qu'il faut prévenir pour garantir le libre accès aux sports au plus grand nombre, et non renforcer les limitations réglementaires.